Droit de la sécurité sociale

ECB2008-NDRN_

Domaine : **Sciences juridiques** Grade académique : **Bachelier en droit - Namur**
Niveau de certification : **6** Cycle : **Premier Cycle** Année académique : **2026-2027** (Q1 Q2)

CRÉDITS ECTS	VOLUME HORAIRE
4	**48 h**
PRÉREQUIS *Aucun*	CO-REQUIS *Aucun*

IMPLANTATION	DIRECTEUR DE DÉPARTEMENT DU DOMAINE	RESPONSABLE DE L'UE	ENSEIGNANTS INTERVENANTS
Département économique de Namur	Sylvie Delwiche	Damien MARLIER	Marc DASSY Damien MARLIER

PROGRAMME D'ÉTUDES

Programme	Bloc	Caractère
IE-Droit	2	Obligatoire

Partie 1 Contribution de l'UE au profil d'enseignement du programme et acquis d'apprentissage spécifiques (AAS) sanctionnés par l'évaluation

CONTEXTUALISATION

L'unité d'enseignement fait partie du programme, B2.

Elle contribue au profil d'enseignement de Bachelier en Droit en développant plus particulièrement les acquis d'apprentissage terminaux suivants :

S'insérer dans son milieu professionnel et s'adapter à son évolution

• Collaborer à la résolution de problèmes complexes avec méthode, rigueur, proactivité et créativité

• Identifier ses besoins de développement et s'inscrire dans une démarche de formation permanente

Communiquer : écouter, informer, conseiller tant en interne qu'en externe

• Présenter des solutions argumentées les mieux appropriées en droit et/ou en gestion

Mobiliser les savoirs et savoir-faire propres au bachelier en droit

• Appliquer les principes juridiques de base et les règles déontologiques spécifiques au métier juridique

• Effectuer des recherches juridiques sur différentes formes de supports

• Utiliser la terminologie juridique en français et dans au moins une autre langue

Analyser les données utiles à la réalisation de sa mission en adoptant une démarche systémique

• Situer son action dans le contexte des faits, des institutions socio-économiques et politiques et des publics concernés

• Cibler les différentes questions juridiques soulevées, les analyser et les confronter avec les sources idoines du droit

• Chercher et développer des solutions argumentées les mieux appropriées en droit et/ou en gestion

• Développer un esprit de synthèse

S'organiser : structurer, planifier, coordonner, gérer de manière rigoureuse les actions et tâches liées à sa mission.

• Assurer de façon autonome la tenue, le suivi et l'aboutissement des dossiers relatifs à des problèmes juridiques et/ou de gestion

Compétences génériques liées aux enjeux des transitions

• Identifier une ou plusieurs situations problématiques relatives aux enjeux de la transition (sensibilisation)

ACQUIS D'APPRENTISSAGE SPÉCIFIQUES (AAS)

Au terme de l'unité d'enseignement, l'étudiant sera capable de :

• gérer et calculer un salaire

• déterminer les paramètres de la constitution d'un salaire

• comprendre l'impact financier de la masse salariale

• agir sur le poids salarial

• connaître les échéances en matière salariale

• apprécier les différents statuts de salarié et indépendant

L'étudiant doit également être capable de :

• distinguer les notions et les droits relatifs à l'indépendant, au salarié et au fonctionnaire

• calculer les provisions de cotisations sociales dues par l'employeur

• calculer les cotisations sociales dues par un indépendant

• expliquer les structures sociales du régime des travailleurs indépendants et salariés

• résoudre, à l'aide de la loi et de la jurisprudence, des cas relatifs aux accidents de travail, aux maladies professionnelles, au chômage, à l'AMI

OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Document annexe à la fiche UE accessible via un lien explicitant en quoi le programme d'études s'inscrit dans une politique de développement durable. Une ou plusieurs UE spécifique(s) pourraient être ciblée(s) dans cette annexe.

Partie 2 Description de l'unité d'enseignement

OBJECTIFS

Cette UE de Droit de la sécurité sociale (bloc 2B, Q1, 4 crédits) vise à donner à l'étudiant les bases nécessaires pour comprendre et appliquer les règles relatives à la rémunération et à la protection sociale des travailleurs. Elle poursuit un double objectif : d'une part, permettre à l'étudiant de calculer et gérer un salaire en maîtrisant les paramètres de sa constitution, les charges patronales et le poids de la masse salariale ; d'autre part, lui faire acquérir les structures des régimes de sécurité sociale des travailleurs salariés et indépendants ainsi que la capacité de résoudre, à l'aide de la loi et de la jurisprudence, des cas concrets liés aux accidents du travail, aux maladies professionnelles, au chômage et à l'assurance maladie-invalidité.

Au terme de l'UE, l'étudiant doit être capable d'agir de façon autonome et rigoureuse dans le traitement de dossiers relatifs à la gestion salariale et à la sécurité sociale, en combinant rigueur technique et capacité argumentative en droit et en gestion.

CONTENU

Partie 1 : Gestion salariale

• Calcul de salaire (causes de suspension, notion de rémunération, saisies, précompte professionnel, cotisations sociales)

• Détermination des charges patronales

• Appréciation du poids de la masse salariale

Partie 2 :

• Structure du régime de sécurité sociale des travailleurs salariés

• Structure du régime de sécurité sociale des travailleurs indépendants

• Les prestations de sécurité sociale

SOURCES ET RÉFÉRENCES

• Syllabus et power-point

• Législations

• Documents administratifs

• Cas de jurisprudence

• Plateforme elearning

SUPPORTS DE COURS

Activité d'apprentissage	Support
ADRN2008 — Droit de la sécurité sociale	Syllabus et power-point ; Législations ; Documents administratifs ; Cas de jurisprudence ; Plateforme elearning

Partie 3 Méthodologie mise en œuvre et éventuel découpage de l'UE

DESCRIPTION DES ACTIVITÉS D'APPRENTISSAGE (AA) AU REGARD DE LEUR STATUT

Activité d'apprentissage	Heures	Langue d'enseignement	Langue d'évaluation
ADRN2008 — Droit de la sécurité sociale	48 h	Français	Français

MÉTHODES D'ENSEIGNEMENT ET D'APPRENTISSAGE

Activité d'apprentissage	Méthodes d'enseignement et d'apprentissage
ADRN2008 — Droit de la sécurité sociale	Partie gestion de salaire : Cours magistral ; Discussions et sollicitation de l'avis critique des étudiants ; Étude de casus et résolution de problèmes complexes ; Sollicitation de la capacité d'analyse et de résolution de cas en autonomie au cours de séances asynchrones Partie sécurité sociale : Cours magistral ; Étude de cas ; Test formatifs

DÉTERMINATION DE LA COHÉRENCE PÉDAGOGIQUE EN CAS DE REGROUPEMENT D'AA FAISANT L'OBJET D'UNE ÉVALUATION DISTINCTE

Sans objet : cette unité d'enseignement ne compte qu'une seule activité d'apprentissage.

Partie 4 Évaluation de l'unité d'enseignement

STRUCTURE DU DISPOSITIF GÉNÉRAL D'ÉVALUATION (EN LIEN AVEC LE PROGRAMME D'ÉTUDES)

Évaluation intégrée : non.

MÉTHODOLOGIE DE CONSTRUCTION DE LA NOTE FINALE DE L'UE

L'UE ne comporte qu'une seule activité d'apprentissage, "Droit de la sécurité sociale", qui représente donc 100% de la note de l'UE. Au sein de cette activité unique, la note résulte de deux examens écrits pondérés chacun à 50% : un examen sur la partie gestion de salaire (exercices concrets) et un examen sur la partie sécurité sociale, selon les mêmes modalités en première session et en seconde session.

Une règle d'évaluation spécifique impose que si la note globale de l'UE est inférieure à 10/20 en première session, l'étudiant doit représenter l'ENTIÈRETÉ de l'UE (les deux parties) lors de la session de septembre, sans possibilité de ne représenter qu'une seule partie. Le seul support autorisé aux examens est la législation non annotée (tout au plus soulignée ou surlignée), complétée pour la partie théorique par le folder INASTI disponible sur Moodle. Cette note finale de l'UE, calculée sur cette base, est ensuite affectée d'une pondération-jury de 80 points pour 4 crédits ECTS.

LA PONDÉRATION DE L'ÉVALUATION DE L'UE À DES FINS DE DÉLIBÉRATION LORS DU CALCUL DE LA MOYENNE

Au sein du programme d'études, lors du calcul de la moyenne, la pondération de l'évaluation de l'unité d'enseignement est effectuée sur base des crédits affectés à cette unité d'enseignement et évalués

MODALITÉS D'ÉVALUATION PAR ACTIVITÉ D'APPRENTISSAGE

Activité d'apprentissage	Modalités d'évaluation
ADRN2008 — Droit de la sécurité sociale	Septembre - Janvier (session 1) - Examens : Partie sécurité sociale : 50% : écrit Février – Juin (session 1) - Examens : Partie gestion de salaire : examen écrit sur des exercices concrets (50%) Deuxième session - Examens : Partie gestion de salaire : examen écrit basé sur des exercices concrets (50%) ; Partie sécurité sociale : 50% : écrit (pour la partie sécurité sociale) pondération : 100% Seul support autorisé : la législation non annotée mais tout au plus soulignée ou surlignée Pour la partie théorie (donnée par Mr MARLIER), les étudiants peuvent également disposer du folder INASTI qui se trouve sur moodle *Règle d'évaluation spécifique de cette UE : si la note de l'UE est inférieure à 10/20 en première session, celle-ci doit être ENTIEREMENT représentée en septembre.*

MODALITÉS CONCRÈTES D'ÉVALUATION

Une mention sur la fiche informera les étudiants du fait que les précisions sur les épreuves seront disponibles sur Moodle au plus tard 6 semaines avant l'évaluation.